

REGLEMENT DU CONCOURS DE DECORATIONS DE NOËL 2021



Dans le cadre des fêtes de fin d'année, les Conseils de quartier de Mont de Marsan, en collaboration avec l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération, organisent la 1^{ère} édition du concours de décorations de Noël (maisons, jardins, balcons, fenêtres, vitrines des commerces), du dimanche 12 au dimanche 26 décembre 2021.

1 - Le concours est ouvert à tous les habitants de Mont de Marsan, ainsi qu'aux commerçants montois, avec pour objectifs :

- de faire vivre l'esprit de Noël dans tous les quartiers de la Ville et de créer une ambiance joyeuse
- de récompenser les actions menées par les habitants afin de donner des couleurs à leur propre cadre de vie et celui de leur quartier
- de valoriser la démarche des commerces participants ;

2 - L'inscription gratuite doit se faire obligatoirement via le **bulletin d'inscription** dédié, à l'adresse mail suivante : conseils.quartiers@montdemarsan.fr **du lundi 15 novembre au vendredi 10 décembre 2021 inclus**. Le bulletin d'inscription et le règlement sont téléchargeables sur le site internet montdemarsan.fr ;

3 - Les participants doivent s'inscrire dans l'une des **3 catégories** suivantes :

- **Catégorie 1 : Maisons et jardins**
- **Catégorie 2 : Balcons ou fenêtres (appartements)**
- **Catégorie 3 : Vitrines des commerces.**

Les participants s'engagent à embellir leurs maisons, jardins, façades, vitrines, a minima **du 12 au 26 décembre 2021**.

Les décorations devront être visibles de la rue ou de la route. Le jury, qui passera entre le 12 et le 26 décembre 2021, ne rentrera pas dans les propriétés privées ;

4 - Les prix s'organiseront **par îlot** (9 au total) :

- Centre-ville (1)
- Saint-Jean-d'Août (2)
- Peurouat / Argenté / Nonères (3)
- Hippodrome (4)
- Barbe d'Or / Carboué / Larrouquère (5)
- Saint-Médard (6)
- Beillet / Dagas / Chourié / Laguille (7)
- Bourg Neuf / Crouste (8)
- Arènes (9) ;

5 - Le **jury**, composé d'élus, de professionnels et de Conseillers de quartier hors concours, établira un classement dans chacune de ces catégories et par quartier, à l'aide de la **grille d'évaluation** fournie par l'organisateur comportant **4 critères** :

- le sens artistique et l'originalité (inventivité/agencement)
- les efforts en matière d'économies d'énergie (ampoules basse consommation...)
- les efforts faits relatifs aux matériaux recyclés ou naturels utilisés
- les décorations confectionnées plutôt qu'achetées ;

6 - Les résultats du concours seront annoncés sur le site internet montdemarsan.fr. Les gagnants seront informés par téléphone ou par mail. La remise des prix aura lieu ultérieurement, récompensant les gagnants ;

7 - Les candidats acceptent que les photographies réalisées au cours de l'événement soient publiées sur tous les supports de communication de la Ville de Mont de Marsan.